Conseil municipal du 30 juin 2026

Procès Verbal

L'an deux mille **VINGT-SIX, le trente juin** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, salle René Fame en mairie, sous la présidence de M. Lefrançois, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 juin 2026

Présents :

AMIOT Emmanuel	ASSELIN Guillaume	AUGIER François
BERTRAND Sylviane	~~BOCHEREAU Emilie~~	BOURDIN Ludovic
BUND Arnaud	CAMUS Cyril	~~COCHEREAU Baptiste~~
DAHYOT Annie	DE BRITO Mathieu	DRABIK Florence
FOUGERON Evelyne	GENET Jean	LE GUELVOUIT Jean-Yves
LEFRANCOIS Patrick	~~LERANDY Gaëtan~~	~~LIENARD-GAILLARD Alice~~
~~MACE Odile~~	~~MARCETEAU Christel~~	MASADE Claire
MORINEAU Maëlane	PIQUERAS Catherine	RAGUIN Delphine
REBOUT Frédéric	RUILIER Jean-Christophe	VERNET Marie-France

Secrétaire de séance : Sylviane BERTRAND

Pouvoirs :

- Emilie BOCHEREAU a donné pouvoir à Mathieu DE BRITO
- Alice LIENARD-GAILLARD a donné pouvoir à Delphine RAGUIN
- Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS
- Christel MARCETEAU a donné pouvoir à Marie-France VERNET
- Baptiste COCHEREAU a donné pouvoir à Sylviane BERTRAND
- Gaëtan LERANDY a donné pouvoir à Guillaume ASSELIN
- Annie DAHYOT quitte la séance à 20h20, a pris part au vote jusqu'à la délibération n°2026-06 - 3003 et a donné pouvoir à Florence DRABIK
- Jean-Christophe RUILIER a donné pouvoir à François AUGIER et quitte la séance à 20h40. Il a pris part au vote jusqu'à la délibération n°2026-06 - 3005

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour qui est le suivant :

- Finances : Approbation du compte de gestion 2025
- Finances : Approbation du compte administratif 2025
- Finances – Affectation du résultat 2025 au budget 2026
- Finances - Budget supplémentaire 2026

- Finances – Tarification de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- Finances - Tarifs municipaux 2026-2027
- Finances - Attribution des subventions aux associations
- Enfance-jeunesse - Approbation d'une convention de coopération avec la Ville de Tours pour la fourniture de repas – Été 2026
- Ressources Humaines – Création de postes
- Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des emplois
- Urbanisme – Transfert de propriété à TMVL des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs aux compétences métropolitaines
- Culture – Mise à jour du règlement intérieur de la salle Oésia
- Bâtiment – Point d'étape du projet de requalification de l'école élémentaire Françoise Dolto
- Questions diverses
- Questions diverses

Le PV du dernier conseil municipal est adopté à la majorité.

Le secrétaire de séance est désigné.

Informations du Maire

M. Le Maire indique que le niveau rouge canicule a induit l'aménagement de nos services la semaine passée.
Il tient à remercier l'engagement du personnel municipal qui a œuvré dans des conditions peu évidentes, leur mobilisation sans faille sur le terrain, le professionnalisme et le sens du service public au bénéfice des habitants de la commune.
Ce passage va nécessiter de faire un retour d'expérience et de prendre des décisions qui impacteront le budget 2027.

M. Le Maire présente les grandes données du territoire communal. Il transmettra ces éléments aux membres du conseil municipal.

Le projet d'aménagement de la friche industrielle est en cours de définition, en lien avec VTH et l'ATU. Une collaboration avec un architecte est en cours. M. Le Maire va prendre contact avec la SNCF pour acquérir la lampisterie qui est dans un état de dégradation avancée.

Les travaux sur l'espace de la Perrée ont débuté ce jour. Il s'agira d'une zone de compensation d'urbanisation du projet d'aménagement des Charmilles.

Un nouveau Contrat de Mixité Sociale pour la période 2026-2028 est en cours de préparation. Il fixe les engagements de la commune et de l'Etat afin de tendre vers 20% de logements sociaux, ce qui représente 33 nouveaux logements pour cette période.

La piste cyclable aux abords de la Chassetière est en cours de création. La signature d'acquisition du terrain est programmée prochainement. Une partie du terrain pourra faire l'objet d'un aménagement de type verger, en lien avec une association locale.

Enfance-jeunesse – Présentation de l'organisation de l'été dans le secteur enfance-jeunesse

M. Camus, adjoint au maire délégué à la vie éducative, à l'enfance, à la jeunesse et aux familles, présente l'organisation des activités proposées par les services enfance-jeunesse durant l'été 2026.

L'accueil de loisirs sera ouvert du 6 juillet au 28 août 2026, avec une fermeture exceptionnelle les 13 juillet et 31 août. Le fonctionnement s'étendra sur huit semaines, avec des inscriptions organisées à la semaine. Les effectifs prévisionnels sont estimés entre 100 et 121 enfants en juillet et entre 43 et 86 enfants en août selon les périodes.

L'encadrement sera assuré par une équipe adaptée aux effectifs accueillis, composée d'une direction permanente et d'animateurs titulaires et saisonniers. En juillet, l'équipe sera constituée d'une directrice, d'un directeur adjoint et de 11 à 13 animateurs. En août, elle comprendra une directrice et de 6 à 11 animateurs. Une attention particulière sera portée à l'accueil inclusif, avec l'accompagnement de 2 à 3 enfants en situation de handicap nécessitant un renfort d'encadrement.

Les activités proposées s'articuleront autour de thématiques spécifiques : le cinéma en juillet et les énigmes ainsi que les grands jeux en août. Une sortie hebdomadaire sera organisée, complétée par différentes animations telles que des veillées et des grands jeux.

Le service de restauration sera adapté aux contraintes liées aux travaux en cours, avec une organisation répartie sur plusieurs sites. Un fonctionnement en self sera mis en place à compter du 24 août.

Concernant le dispositif « Cap Jeunes », celui-ci fonctionnera également du 6 juillet au 28 août 2026, avec des inscriptions à la journée. L'encadrement sera assuré par une équipe dédiée dont les effectifs varieront selon les périodes. Le programme comprendra trois mini-camps, notamment à Blois et Amboise ainsi qu'un séjour vélo, des sorties hebdomadaires, des activités sportives encadrées par des intervenants spécialisés et diverses animations, parmi lesquelles des jeux, des veillées et une fête de l'été.

2026-06 - 2401 – Finances – Approbation du compte de gestion 2025

M. François AUGIER, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics, présente le rapport suivant :

VU les éléments de clôture comptable pour 2024, présentés par les services du Trésor Public,

Il est proposé d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2025, présentant les résultats suivants :

RÉSULTAT EXERCICE 2025

2025

Résultats Exercice 2025	Commune
Section de Fonctionnement	
Recettes de Fonctionnement	4 846 318.42 €
Dépenses de Fonctionnement	4 511 951.27 €
Total	334 367.15 €
Section d'Investissement	
Recettes d'Investissement	1 270 130.40 €
Dépenses d'Investissement	1 826 420.13 €
Total	- 556 289.73 €

Formation des résultats cumulés	Commune
Section de Fonctionnement	
Fonctionnement report 2024	429 960.35 €
Résultat Excédentaire 2025	334 367.15 €
Excédent total au 31/12/2025	764 327.50 €
Section d'Investissement	
Investissement report 2024	- 146 534.78 €
Résultat Déficitaire 2025	- 556 289.73 €
Déficit total au 31/12/2025	- 702 824.51 €

Excédent total fusionné cumulé	61 502.99 €

Restes à réaliser	Commune
Recettes RAR	4 682 772.77 €
Dépenses RAR	4 305 963.14 €
Excédent de Financement	376 809.63 €

Excédent total fusionné cumulé après RAR	438 312.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025.

2026-06 – 3002 – Finances – Approbation du compte administratif 2025

M. François AUGIER, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics, présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2026-02-01 adoptant le compte de gestion 2025;

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du compte administratif.

Après que le Maire ait quitté la séance, le doyen de l'assemblée, Jean GENET, invite le conseil municipal à approuver le compte administratif 2025.

RÉSULTAT EXERCICE 2025

2025

Résultats Exercice 2025	Commune
Section de Fonctionnement	
Recettes de Fonctionnement	4 846 318.42 €
Dépenses de Fonctionnement	4 511 951.27 €
Total	334 367.15 €
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	1 270 130.40 €
Dépenses d'investissement	1 826 420.13 €
Total	- 556 289.73 €

Formation des résultats cumulés	Commune
Section de Fonctionnement	
Fonctionnement report 2024	429 960.35 €
Résultat Excédentaire 2025	334 367.15 €
Excédent total au 31/12/2025	764 327.50 €
Section d'Investissement	
Investissement report 2024	- 146 534.78 €
Résultat Déficitaire 2025	- 556 289.73 €
Déficit total au 31/12/2025	- 702 824.51 €

Excédent total fusionné cumulé	61 502.99 €

Restes à réaliser	Commune
Recettes RAR	4 682 772.77 €
Dépenses RAR	4 306 963.14 €
Excédent de Financement	376 809.63 €

Excédent total fusionné cumulé après RAR	438 312.62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE**,.

- **APPROUVE** le compte administratif 2025.

2026-06 – 3003 - Finances – Affectation du résultat 2025 au budget 2026

M. François AUGIER, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics, présente le rapport suivant :

Vu le vote du compte administratif et du compte de gestion 2025 par délibérations n°1 et 2 du 13 février 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats constatés au compte administratif et compte de gestion 2025, comme suit :

Rappel des résultats cumulés au 31/12/2025

Section de fonctionnement	*Budget principal*
Résultats de l'exercice 2025 – excédent	334 367.15 €
Résultat de l'exercice antérieur reporté 2024	429 960.35 €
Résultat à affecter : EXCEDENT - 002	**764 327.50 €**

Résultat d'investissement	*Budget principal*
Résultats de l'exercice 2025	- 556 289.73 €
Résultats de l'exercice antérieur reporté 2024	- 146 534.78 €
Résultat à affecter – DEFICIT – 001	**- 702 824.51 €**
Excédent des restes à réaliser	376 809.63 €

Affectation des résultats	
002- Résultat de fonctionnement reporté	438 312.62 €
1068 – Affectation en recettes d'Investissement	326 014.88 €
Total résultat affecté	**764 327.50 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 au budget supplémentaire 2026 de la commune après vote du compte administratif.

2026-06 - 3004 - Finances : Budget supplémentaire 2026

M. François AUGIER, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics, présente le rapport suivant :

Après l'adoption du budget primitif 2026,
Après avoir approuvé le compte administratif 2025 et décidé de l'affectation du résultat,
Il est proposé d'adopter le budget supplémentaire, présentant les éléments suivants :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - BUDGET COMMUNAL 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Budget primitif (BP) 2026	Budget Supplémentaire (BS) 2026	BP + BS
011 : Charges à caractère général	1 313 455.27 €	122 810.00 €	1 436 265.27 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés	2 776 281.00 €	50 000.00 €	2 826 281.00 €
14 : Atténuations de produits	29 765.00 €	- 1 994.00 €	27 771.00 €
65 : Autres charges de gestion courante	283 040.00 €	- €	283 040.00 €
66 : Charges financières	68 909.00 €	- €	68 909.00 €
67 : Charges spécifiques	12 000.00 €	- €	12 000.00 €
68 : Dotations aux provisions et dépréciations	3 200.00 €	- €	3 200.00 €
023 : Virement à la section d'investissement	- €	341 009.79 €	341 009.79 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000.00 €	- €	235 000.00 €
Total	**4 721 650.27 €**	**511 825.79 €**	**5 233 476.06 €**

RECETTES			
Chapitre	Budget primitif (BP) 2026	Budget Supplémentaire (BS) 2026	BP + BS
013 : Atténuations de charges	40 500.00 €	- €	40 500.00 €
70 : Produits des services, du domaine	711 392.69 €	- €	711 392.69 €
73 : Impôts et taxes	420 214.78 €	- €	420 214.78 €
731 : Fiscalité locale	2 186 340.53 €	30 687.17 €	2 217 027.70 €
74 : Dotations et participations	1 264 699.00 €	42 826.00 €	1 307 525.00 €
75 : Autres produits de gestion courant	75 000.00 €	- €	75 000.00 €
77 : Produits spécifiques	503.27 €	- €	503.27 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000.00 €	- €	23 000.00 €
002 : Résultat reporté		438 312.62 €	438 312.62 €
Total	**4 721 650.27 €**	**511 825.79 €**	**5 233 476.06 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Libellé	Budget primitif (BP) 2026	Budget Supplémentaire (BS) 2026	BP + BS
Hors opérations	118 111.97 €	- €	118 111.97 €
Opération d'équipement n°11	4 550.00 €	16 302.18 €	20 852.18 €
Opération d'équipement n°30	72 410.23 €	27 893.64 €	100 303.87 €
Opération d'équipement n°41	8 700.00 €	- 363.80 €	8 336.20 €
Opération d'équipement n°42	15 128.88 €	- €	15 128.88 €
Opération d'équipement n°43	215.00 €	7 490.00 €	7 705.00 €
Opération d'équipement n°47	1 668.64 €	109 036.19 €	110 704.83 €
Opération d'équipement n°51	1 930.00 €	622.80 €	2 552.80 €
Opération d'équipement n°53	- €	35 277.06 €	35 277.06 €
Opération d'équipement n°65	2 000.00 €	- €	2 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 210.00 €	- €	230 210.00 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000.00 €	- €	23 000.00 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté	- €	702 824.51 €	702 824.51 €
Reste à réaliser 2025	0	4 305 963.14 €	4 305 963.14 €
Total	**477 924.72 €**	**5 205 045.72 €**	**5 682 970.44 €**

RECETTES			
Libellé	Budget primitif (BP) 2026	Budget Supplémentaire (BS) 2026	BP + BS
13 : Subventiond'investissement	- €	18 173.00 €	18 173.00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	162 924.72 €	- 162 924.72 €	- €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	80 000.00 €	326 014.88 €	406 014.88 €
021 : Virement de la section de fonctior	- €	341 009.79 €	341 009.79 €
040 : Opérations d'ordre de transfert er	235 000.00 €	- €	235 000.00 €
Reste à réaliser 2025	- €	4 682 772.77 €	4 682 772.77 €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
			- €
Total	**477 924.72 €**	**5 205 045.72 €**	**5 682 970.44 €**

Le conseil municipal, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2026

2026-06 - 3005 – Finances – Tarification de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

M. François AUGIER, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics, présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales L2333-6 à L2333-16 ;

Vu la délibération n° 2008-10-3 du 9 octobre 2008 instituant la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), actualisée par délibération n°2011-03-14, n°2013-06-07 et n°2016-06-06.

Il est précisé que :

- la TLPE est liquidée par les soins de l'administration de la commune, et que le recouvrement est assuré par le comptable public ;
- les communes pourront désormais contester les déclarations des contribuables qui leur paraissent inexactes et procéder au rehaussement contradictoire ;
- les communes pourront également, après mise en demeure, engager une procédure de taxation d'office à l'encontre des entreprises qui ne déclarent pas un support publicitaire ;
- la création, la modification ou la suppression d'un support publicitaire fait l'objet d'une déclaration, au moyen du formulaire n°15702. Cette déclaration doit être déposée en mairie.

Il est rappelé que la TLPE frappe trois catégories de supports :

- les dispositifs publicitaires (contenant une publicité) ;
- les enseignes (support sur un immeuble relatif à une activité qui s'y exerce) ;
- les prés enseignes (support indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée).

En application de l'article L. 2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs au mètre carré de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sont augmentés en proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année.

Les tarifs de TLPE proposés pour 2027 sont les suivants :

Catégories d'emplacements taxables	Catégories de surfaces taxables	Tarif au m2 et par an, avec majoration appliquée
Enseignes	= ou < 12 m2	**Exonération**
	> 12 m2 et < 50 m2	**38.10 €**
	> 50 m2	**76.30 €**
Dispositifs publicitaires et pré enseignes par un procédé non numérique	= ou < 50 m2	**19.10 €**
	> 50 m2	**38.10 €**
Dispositifs publicitaires et pré enseignes par un procédé numérique	= ou < 50 m2	**57.20 €**
	> 50 m2	**114.30 €**

L'exonération des enseignes de moins de 12m² permet de ne pas taxer les petites commerces de proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **CONFIRME** les modalités d'application de la TLPE sur le territoire communal

- **ADOPTE** les tarifs pour l'année 2027 comme indiqué ci-dessus
- **ACCEPTE** l'exonération des enseignes de moins de 12m²

2026-06 - 3006 – Finances - Tarifs municipaux 2026-2027

M. François AUGIER, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics, présente le rapport suivant :

Considérant que l'indice de prix des dépenses communales, a connu une évolution de +1.3%. Il est proposé une actualisation des tarifs municipaux en conséquence, à l'exception des services suivants : transport scolaire, bibliothèque, restaurant scolaire, et ventes alimentaires.

TRANSPORT SCOLAIRE	Du 01.09.2025 au 31.08.2026	**Du 01.09.2026 au 31.08.2027**
(tarif au semestre de septembre à janvier et de janvier à juin)	**77 €** *Soit 154 € annuels*	**78 €** *Soit 156 € annuels*

Service	**TARIFS**	
VENTE DE BOIS	Du 01.09.2025 au 31.08.2026	**Du 01.09.2026 au 31.08.2027**
Vente de bois	48 € le stère	**50€ le stère**

Service		**TARIFS**	
BIBLIOTHEQUE		Du 01.09.2025 au 31.08.2026	**Du 01.09.2026 au 31.08.2027**
Commune	Moins de 16 ans	Gratuit	**Gratuit**
	16-18 ans	Gratuit	**Gratuit**
	Adultes	8.00 €	**8.00 €**
	Forfait Famille : *forfait pour toute personne habitant à la même adresse*	11.00 €	**11.00 €**
Hors commune	Moins de 16 ans	5.50 €	**5.50 €**
	16-18 ans	5.50 €	**5.50 €**
	Adultes	13.50 €	**13.50 €**
	Forfait Famille : *forfait pour toute personne habitant à la même adresse*	16.50 €	**16.50 €**
Pénalités pour retard		0.40 €	**0.40 €**
Demandeur d'emploi inscrit		Gratuit	**Gratuit**
Ventes d'ouvrages (désherbage)			**2.00 €**

Année 2026-2027 (Du 01.09.2026 au 31.08.2027)

Service	TARIFS		
LOCATIONS	**1/2 JOURNEE**	**JOURNEE**	**WEEK-END 2 JOURNEES**
Salle Blier	118.00 €	236.00 €	353.00 €
Salle Blier + Office	177.00 €	296.00 €	413.00 €
Salle Blier + Office + Salle Mozart	238.00 €	415.00 €	530.00 €
Caution salle Blier	*1 100.00 €*		
Salle Mozart	76.00 €	152.00 €	
Caution salle Mozart	*550.00 €*		

Service	TARIFS	
CIMETIERE	Du 01.09.2025 au 31.08.2026	**Du 01.09.2026** **au 31.08.2027**
Terrain commun – pleine terre Durée de 5 ans – non renouvelé	Mise à disposition gratuite Superposition non autorisée	Mise à disposition gratuite Superposition non autorisée
CONCESSIONS		
50 ans : achat	374.00 €	**378.90 €**
: superposition *	96.00 €	**97.20 €**
: renouvellement	285.00 €	**288.70 €**
30 ans : achat	193.00 €	**195.50 €**
: superposition *	50.00 €	**50.70 €**
: renouvellement	146.50 €	**148.40 €**
15 ans : achat	143.50 €	**145.40 €**
: superposition *	36.50 €	**37.00 €**
: renouvellement	109.00 €	**110.40 €**
COLOMBARIUM		
30 ans : achat	590.00 €	**597.70 €**
: superposition *	130.50 €	**132.20 €**
: renouvellement	394.00 €	**399.10 €**
15 ans : achat	339.00 €	**343.40 €**
: superposition *	87.50 €	**88.60 €**
: renouvellement	258.50 €	**261.90 €**
MINI CAVEAUX		
30 ans : achat	633.00 €	**641.20 €**
: superposition *	159.50 €	**161.60 €**
: renouvellement	481.00 €	**487.30 €**
15 ans : achat	393.00 €	**398.10 €**
: superposition *	99.00 €	**100.30 €**
: renouvellement	296.50 €	**300.40 €**
JARDIN DU SOUVENIR		
Dispersion de cendres (y compris la taxe donnant droit à apposition de nom/prénom sur stèle)	62.00 €	**62.80 €**
CAVEAU PROVISOIRE		
Moins de 3 jours	GRATUIT	**GRATUIT**
De 3 jours à 1 mois	49.00 €	**49.50 €**
Mois supplémentaire	49.00 €	**49.50 €**

(*) La superposition porte soit pour une urne sur ou dans la concession, soir pour un corps dans la concession.

Le coût de la superposition en concession de 50 ans est également appliqué en cas de superposition en concession perpétuelle.

Service	Du 01.09.2025 au 31.08.2026	**Du 01.09.2026 au 31.08.2027**
Droit d'occupation des trottoirs (mètre linéaire)	3.05 €	**3.10 €**
Droit de place (- 3.5 tonnes)	12.25 €	**12.40 €**
Droit de place (+ 3.5 tonnes)	60.75 €	**61.50 €**
Occupation du domaine public (forfait terrasse)	83.20 €	**84.30 €**
Vacation de police	25.00 €	**25.00 €**
Prêt de matériel communal - CAUTION	228.00 €	**228.00 €**

Restaurant scolaire	Du 01.09.2025 au 31.08.2026	**Du 01.09.2026 au 31.08.2027**
- Maternelle	3.98 €	**3.98 €**
PAI (avec fourniture de repas par la famille)	1.66 €	**1.66 €**
- Primaire	4.54 €	**4.54 €**
PAI (avec fourniture de repas par la famille)	2.25 €	**2.25 €**
- Occasionnels	5.30 €	**5.30 €**
PAI (avec fourniture de repas par la famille)	3.84 €	**3.84 €**
- Adultes	6.10 €	**6.10 €**
- Goûter (en sus de la 1ère ½ heure Accueil périscolaire du soir à 16H30)	0.51 €	**0.51 €**
- Déduction alimentaire (PAI) Mercredi et Vacances - Primaire	2.70 €	**2.70 €**
- Déduction alimentaire (PAI) Mercredi et Vacances - Maternelle	2.25 €	**2.25 €**

Service - Travaux en régie	**Du 01.09.2025 au 31.08.2026**	**Du 01.09.2026 au 31.08.2027**
Main d'œuvre (par heure)	**30.30 €**	**30.70 €**
Petit matériel et outillage (par heure)	**6.10 €**	**6.20 €**
Véhicule léger (par heure)	**4.05 €**	**4.10 €**
Petits camions, fourgons (-3,5 tonnes) (par heure)	**9.10 €**	**9.20 €**
Tracteur agricole (par heure)	**18.20 €**	**18.40 €**
Enlèvement d'un jalonnement de manifestation non retiré par l'organisateur	**485.00 €**	**488.90 €**

Ventes alimentaires pour les fêtes municipales	Du 01.09.2025 au 31.08.2026	Du 01.09.2026 au 31.08.2027
Crêpe au sucre	1.00 €	1.00 €
Crêpe au nutella	1.50 €	1.50 €
Boisson (33cl)	1.50 €	1.50 €
Glace à l'eau	1.00 €	1.00 €
Glace à l'italienne	2.50 €	2.50 €
Boisson non alcoolisée	1.50 €	1.50 €
Bière (33cl)	3.00 €	3.00 €
Eau minérale ou de source (50cl)	1.00 €	1.00 €

Conseil municipal Juin 2026

TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL - SERVICES PERI SCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES - 2026-2027 (Du 01.09.2026 au 31.08.2027)

ALSH MATERNEL ET PRIMAIRE 3-11 ANS	Tranches de Quotient Familial		JOURNEE VACANCES SCOLAIRES** 7H30 / 18H30 Amplitude de service = 11H			MERCREDI APRES-MIDI SANS REPAS 13H15/18H30 Amplitude de service = 5H15		MERCREDI MATIN AVEC REPAS 7H30/13H30 Amplitude de service = 6H		MERCREDI MATIN SANS REPAS 7H30/12H Amplitude de service = 4H30		MERCREDI JOURNEE AVEC REPAS** 7H30 / 18H30 .Amplitude de service = 11H		DEMI-HEURE APS* - ETUDE *10% tarif journée vacances*		MINI-CAMP *Amplitude de service = 10h 134% tarif journée*	
			Taux d'effort	Tarif journée	*soit tarif horaire*	Tarif mercredi sans repas	*soit tarif horaire*	Tarif mercredi sans repas	*soit tarif horaire*	Tarif mercredi sans repas	*soit tarif horaire*	Tarif mercredi avec repas	*soit tarif horaire*	Tarif 1/2H APS	*soit tarif horaire*	Tarif mini-camp	*soit tarif horaire*
T1	Inférieur à 851 €	Plancher	0.82%	**3.96 €**	*0.36 €*	**1.89 €**	*0.36 €*	**2.16 €**	*0.36 €*	**1.62 €**	*0.36 €*	**3.96 €**	*0.36 €*	**0.40 €**	*0.79 €*	**5.31 €**	*0.53 €*
		Plafond		**6.97 €**	*0.63 €*	**3.33 €**	*0.63 €*	**3.80 €**	*0.63 €*	**2.85 €**	*0.63 €*	**6.97 €**	*0.63 €*	**0.70 €**	*1.39 €*	**9.34 €**	*0.93 €*
T2	de 851 € à 1020 €	Plancher	1.03%	**8.77 €**	*0.80 €*	**4.18 €**	*0.80 €*	**4.78 €**	*0.80 €*	**3.59 €**	*0.80 €*	**8.77 €**	*0.80 €*	**0.88 €**	*1.75 €*	**11.75 €**	*1.17 €*
		Plafond		**10.51 €**	*0.96 €*	**5.01 €**	*0.96 €*	**5.73 €**	*0.96 €*	**4.30 €**	*0.96 €*	**10.51 €**	*0.96 €*	**1.05 €**	*2.10 €*	**14.08 €**	*1.41 €*
T3	Entre 1021 € et 1184 €	Plancher	1.40%	**14.29 €**	*1.30 €*	**6.82 €**	*1.30 €*	**7.80 €**	*1.30 €*	**5.85 €**	*1.30 €*	**14.29 €**	*1.30 €*	**1.43 €**	*2.86 €*	**19.15 €**	*1.92 €*
		Plafond		**16.58 €**	*1.51 €*	**7.91 €**	*1.51 €*	**9.04 €**	*1.51 €*	**6.78 €**	*1.51 €*	**16.58 €**	*1.51 €*	**1.66 €**	*3.32 €*	**22.21 €**	*2.22 €*
T4	Entre 1 185 € et 1 500 €	Tarif unique		**17.50 €**	*1.59 €*	**8.35 €**	*1.59 €*	**9.55 €**	*1.59 €*	**7.16 €**	*1.59 €*	**17.50 €**	*1.59 €*	**1.75 €**	*3.50 €*	**23.45 €**	*2.35 €*
T5	Supérieur à 1 501 €	Tarif unique		**18.75 €**	*1.70 €*	**8.95 €**	*1.70 €*	**10.23 €**	*1.70 €*	**7.67 €**	*1.70 €*	**18.75 €**	*1.70 €*	**1.88 €**	*3.75 €*	**25.13 €**	*2.51 €*

18.99 €

**Tarif goûter en sus de la 1ère 1/2 heure APS à 16H30*

*** Une déduction alimentaire PAI existe pour les ALSH*

CAP JEUNES 10-17 ANS	VACANCES SCOLAIRES Tranches de Quotient Familial		JOURNEE VACANCES SCOLAIRES 8H30 / 18H Amplitude de service = 9H30			MINI-CAMP Amplitude de service = 10H 134% tarif journée		SORTIE/SOIREE HORS VACANCES Amplitude de service = 4h	
			Taux d'effort	Tarif journée	*soit tarif horaire*	Tarif mini-camp	*soit tarif horaire*	Tarif sortie/soirée	*soit tarif horaire*
T1	Inférieur à 851	Plancher	0.82%	**3.88 €**	*0.41 €*	**5.47 €**	*0.55 €*	**1.63 €**	*0.41 €*
		Plafond		**6.97 €**	*0.73 €*	**9.83 €**	*0.98 €*	**2.93 €**	*0.73 €*
T2	Entre 851 à 1020	Plancher	1.03%	**8.77 €**	*0.92 €*	**12.36 €**	*1.24 €*	**3.69 €**	*0.92 €*
		Plafond		**10.51 €**	*1.11 €*	**14.82 €**	*1.48 €*	**4.42 €**	*1.11 €*
T3	Entre 1021 à 1184	Plancher	1.40%	**14.29 €**	*1.50 €*	**20.16 €**	*2.02 €*	**6.02 €**	*1.50 €*
		Plafond		**16.58 €**	*1.74 €*	**23.38 €**	*2.34 €*	**6.98 €**	*1.74 €*
T4	Entre 1185 à 1500	Tarif unique		**18.00 €**	*1.89 €*	**25.39 €**	*2.54 €*	**7.58 €**	*1.89 €*
T5	Supérieur à 1501	Tarif unique		**19.30 €**	*2.03 €*	**27.22 €**	*2.72 €*	**8.13 €**	*2.03 €*

Majoration pour les résidants HORS METROPOLE pour les activités extrascolaires (mercredi et vacances) : + 50% du tarif au quotient familial

Les participations familiales relatives à la crèche sont déterminées par la CAF selon le quotient familial.

Location Oésia
tarifs au 1er septembre 2026

		Association à but non lucratif / Collectivités / Établissements publics		Comités d'entreprise	Sociétés commerciales à but lucratif	Organisateur de spectacle
		entrée gratuite	entrée payante			
Demi-journée (assis ou debout)	8H-13H	366.00 €	366.00 €	448.00 €	465.00 €	485.00 €
	14-19 H	366.00 €	366.00 €	448.00 €	465.00 €	485.00 €
Journée	Config. Assis / banquet <550 pers.	705.00 €	705.00 €	738.00 €	745.00 €	772.00 €
	Config. Debout > 550 pers.	742.00 €	742.00 €	778.00 €	785.00 €	811.00 €
Soirée (19H - 1H)	Config. Assis / banquet <550 pers.	705.00 €	705.00 €	738.00 €	745.00 €	772.00 €
	Config. Debout > 550 pers.	742.00 €	742.00 €	778.00 €	785.00 €	811.00 €
Heure supplémentaire (au-delà des horaires indiqués) *		65.00 €	65.00 €	80.00 €	80.00 €	94.00 €
Plateforme mobile en cours de manifestation		141.00 €	141.00 €	170.00 €	172.00 €	189.00 €
Office (Cuisine - Bar-Loges)		71.00 €	71.00 €	80.00 €	92.00 €	115.00 €
Frais de gestion - Forfait		448.00 €	448.00 €	474.00 €	490.00 €	516.00 €
Forfait technique	Pack son & lumière 1 (1 technicien compris	376.00 €	376.00 €	405.00 €	409.00 €	376.00 €
	Pack conférence (1 technicien compris) **	457.00 €	457.00 €	486.00 €	500.00 €	457.00 €
	Pack Lumière (sans technicien)	376.00 €	376.00 €	405.00 €	405.00 €	376.00 €
	Pack Son (sans technicien)	228.00 €	228.00 €	255.00 €	262.00 €	228.00 €
	Pack Vidéo (sans technicien) ****	167.00 €	167.00 €	243.00 €	251.00 €	167.00 €
	Technicien supplémentaire (tarif horaire)	37.00 €	37.00 €	37.00 €	38.00 €	38.00 €
Répétition	par créneau de 2 heures	- €	- €	- €	- €	337.00 €
Dépassement d'horaire	Taux horaire*	128.00 €	128.00 €	156.00 €	157.00 €	186.00 €
arrhes		**30%**				

° vaisselle et produits d'entretien non fournis
* toute heure commencée est due
** Pack son & lumière n°1 = sono avec cd/usb + micro HF - plan de feu standard - 1 technicien compris
*** Pack Conférence = sono avec 4 micros HF - éclairage standard - vidéoprojecteur - moniteur 42" - 1 technicien compris
**** Pack Vidéo = vidéoprojecteur + grand écran + retour vidéo - technicien non compris

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

- **APPROUVE** les tarifs figurant dans les tableaux ci-dessus
- **FIXE** l'entrée en vigueur de ces tarifs au 1er septembre 2026.
- **PRECISE** que ces tarifs se substituent à l'ensemble des tarifs antérieurement fixés pour les mêmes prestations.

2026-06 - 3007 – Finances - Attribution des subventions aux associations

M. François AUGIER, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la commune apporte chaque année une aide financière aux associations locales contribuant à l'animation du territoire et au développement d'activités sportives, culturelles, sociales et éducatives.

Au titre de l'année 2026, les demandes de subventions présentées par les associations ont été examinées au regard des critères définis par la collectivité, notamment l'intérêt local des actions menées, le nombre d'adhérents, les projets développés, ainsi que la situation financière de chaque structure.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
ESO	26 400.00 €
ACO	7 350.00 €
Chants et Notes	15 000.00 €
FCPE	800.00 €
MIST	1 000.00 €
Amis d'Oé (ex "ainés d'Oé")	1 500.00 €
ACC37	150.00 €
Bambinos d'Oé	600.00 €
Oé Amigos	200.00 €
Oé Danse	1 150.00 €
TOTAL	**54 150.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à 24 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

(Annie Dahyot, Jean-Christophe Ruilier, Mathieu DE BRITO ne participent pas au vote)

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026, conformément au tableau ci-dessus.

2026-06 - 3008 – Enfance-jeunesse - Approbation d'une convention de coopération avec la Ville de Tours pour la fourniture de repas – Été 2026

M. Mathieu DE BRITO, Conseiller municipal délégué au Conseil Municipal Jeunes et à la Restauration scolaire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de réhabilitation du site scolaire Françoise Dolto, la nouvelle cuisine sera livrée au cours de l'été 2026. Les travaux de rénovation de l'ancienne cuisine débuteront le 15 juillet 2026, entraînant une interruption temporaire de la production des repas pour les accueils de loisirs pour une durée estimée à cinq semaines.

Afin d'assurer la continuité du service public de restauration municipale durant cette période, la commune de Notre-Dame-d'Oé a engagé une coopération public-public avec la Ville de Tours, disposant d'une cuisine centrale en capacité de produire et livrer les repas nécessaires.

La convention annexée à la présente délibération définit les conditions administratives, techniques et financières de cette coopération, portant notamment sur :

- La production et la livraison de repas en liaison froide par la Ville de Tours ;
- L'organisation et la gestion du service de restauration par la commune ;
- Les obligations respectives des parties en matière d'hygiène, de sécurité et de qualité ;
- Les modalités financières, correspondant au remboursement des coûts réels supportés par la Ville de Tours ;
- La durée de la convention, prévue à compter du 9 juillet 2026, avec possibilité de prolongation par avenant en cas de nécessité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

- **APPROUVE** la convention de coopération entre la Ville de Tours et la commune de Notre-Dame-d'Oé pour la fourniture de repas pendant la période estivale 2026, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

2026-06 - 3009 – Ressources Humaines – Création de postes

M. Patrick LEFRANCOIS, Maire, présente le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à l'intégration dans la fonction publique territoriale d'agents actuellement recrutés en contrat à durée déterminée, afin de pérenniser l'organisation du service et de sécuriser les parcours professionnels.

Il est proposé de créer, à compter du 1er juillet 2026 :

- deux postes dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation :
  - un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
  - un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, dans une démarche de soutien à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes, il est proposé de créer un poste en alternance au sein du service des finances. Ce poste s'adresse à un étudiant de niveau licence 3, master 1 ou master 2 dans le domaine de la gestion financière ou de la gestion des administrations, et permettra de renforcer l'équipe tout en accompagnant un parcours professionnalisant.

Le conseil municipal, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

- **ACCEPTE** la création de :
  - deux postes d'adjoint d'animation (un à temps complet et un à temps non complet à 30h/semaine),
  - un poste en alternance dans les conditions précitées,

2026-06 - 3010 – Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des emplois

M. Patrick LEFRANCOIS, Maire, présente le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du CST du 4 décembre 2025,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tableau des effectifs au 1er juillet 2026 comme suit :

Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	Etat	Nb emplois	ETP	Emplois occupés au 01/07/2026
Administrative	A	Attaché principal	TC	occupé	1	1	1
Administrative	A	Attaché	TC	occupé	1	1	1
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TNC - 16H	occupé	1	0,46	0,46
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
Administrative	C	Adjoint administratif	TC	occupé	1	1	0,8
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC - 19H	occupé	1	0,54	0,54
Administrative		Apprenti / Alternant	TC	vacant	1	1	0
					11	10	9,8
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Technique	B	Technicien	TC	occupé	1	1	1
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC - 32,50 H	occupé	1	0,93	0,93
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC - 28 H	occupé	1	0,8	0,8
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 31,50 H	occupé	1	0,9	0,9
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 18H	occupé	1	0,51	0,51
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique (emploi non permanent acct d'activité)	TC	vacant	1	0	0
Technique	C	Adjoint technique	TC	vacant			
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TNC - 33,5H	occupé	1	0,96	0,96
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1	1
Technique	C	Adjoint technique	TNC - 20H	vacant	1	0,57	0
Technique	C	Adjoint technique	TNC - 16H	occupé	1	0,46	0,46
Technique		Apprenti - agent polyvalent de restauration collective		occupé	1	1	1
Technique		Apprenti - CAP travaux paysagers		occupé	1	1	1
					28	25,13	24,56
Médico-sociale	A	Cadre de santé	TC	occupé	1	1	1
					1	1	1
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TC	occupé	1	1	1
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TC	occupé	1	1	1
Sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	occupé	1	1	1
Sociale	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	occupé	1	1	1
Sociale	C	Agent social	TC	occupé	1	1	1
Sociale	C	Agent social	TC	occupé	1	1	1
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	vacant	1	1	0
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Sociale	C	ATSEM principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
Sociale	C	ATSEM principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
Sociale	C	ATSEM principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
					11	11	10
Animation	B	Animateur principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Animation	B	Animateur	TC	occupé	1	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	TC	occupé	1	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	occupé	1	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	TNC-28H	occupé	1	0,8	0,4
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	occupé	1	1	1
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC - 30H	occupé	1	0,86	0,86
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC - 30H	occupé	1	0,86	0,86
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC - 30H	occupé	1	0,86	0,86
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC - 31H	occupé	1	0,89	0,89
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC - 30H	vacant	1	0,86	0
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	vacant	1	1	0
					11	10,27	9,87
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artisitique principal 1ère classe	TNC - 8H	occupé	1	0,4	0,4
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artisitique principal 2ème classe	TNC - 7,5H	occupé	1	0,37	0,37
					2	0,77	0,77
Police	C	Brigadier - chef principal	TC	occupé	1	1	1
					1	1	1
		TOTAL TABLEAU des EMPLOIS DE LA COLLECTIVTE			65	59,17	57

Le conseil municipal, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

- **ADOPTE** le tableau des emplois ci-dessus au 1er juillet 2026

2026-06 - 3011 – Urbanisme – Transfert de propriété à TMVL des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs aux compétences métropolitaines

Mme Delphine RAGUIN, Adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'aménagement urbain et au numérique présente le rapport suivant :

Depuis la création de Tours Métropole Val de Loire, celle-ci exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, plusieurs compétences, parmi lesquelles :

- la compétence relative à la « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain »,
- ainsi que la compétence en matière d'eau et d'assainissement.

Dans ce cadre, les emprises foncières supportant des équipements relevant de ces compétences doivent être transférées à la Métropole à titre gratuit, afin de procéder à leur régularisation juridique.

Il est ainsi proposé de procéder aux transferts suivants :
Au titre de la compétence équipements sportifs :

- la parcelle cadastrée AI n°107, supportant la salle de tennis couverte Isabelle Demongeot ;
- une emprise issue de la division de la parcelle AH n°22, correspondant au gymnase Sébastien Barc.

Au titre de la compétence eau et assainissement :

- la parcelle issue de la division foncière de la parcelle AM n°286, comprenant notamment un bassin de rétention et des aménagements de voirie.

Ces divisions foncières seront réalisées préalablement au transfert par un géomètre missionné par la commune.

La valeur comptable des biens est fixée à 0,10 € par mètre carré.

Il est précisé que :

- les frais de notaire seront à la charge de Tours Métropole Val de Loire ;
- les frais de bornage et de division foncière seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE,**

- **APPROUVE** le transfert à titre gratuit à Tours Métropole Val de Loire des emprises foncières précitées, relevant des compétences métropolitaines susmentionnées ;
- **PRÉCISE** que les divisions foncières nécessaires seront réalisées en amont par un géomètre missionné par la commune ;
- **INDIQUE** que la valeur des biens est fixée à 0,10 € par mètre carré ;
- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront supportés par Tours Métropole Val de Loire et les frais de bornage par la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de ces transferts.

2026-06 - 3012 – Culture – Mise à jour du règlement intérieur de la salle Oésia

M. Patrick LEFRANCOIS, Maire, présente le rapport suivant
Le règlement intérieur du complexe culturel et de loisirs Oésia, adopté par délibération en date du 25 janvier 2001 et modifié par délibération du 24 juin 2025, nécessite d'être complété s'agissant des modalités relatives à la caution applicable dans le cadre des locations.

Afin de mieux garantir la prise en charge des éventuelles dégradations et de sécuriser les modalités de recouvrement des frais correspondants, il est proposé d'introduire une mention spécifique relative à la caution dans le règlement intérieur des locations, soumis à la signature du locataire.
Cette disposition prévoit notamment :

- Qu'en cas de dégradations constatées, un titre de recette sera émis à l'encontre du locataire, à hauteur des frais engagés ;
- Que ce dispositif pourra être complété par la signature d'un mandat afin de permettre le recouvrement des sommes dues par prélèvement.

Le règlement intérieur modifié, intégrant ces dispositions, est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE**

- **ADOPTE** la modification du règlement intérieur du complexe culturel et de loisirs Oésia relative aux modalités de caution, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026

Question diverses

À l'issue de la présentation, la question du bilan de la collecte des déchets ménagers est soulevée, en particulier concernant les conditions de collecte durant les épisodes de canicule. Le sujet fera l'objet d'un échange avec la Métropole afin d'établir un retour d'expérience.

Séance levée à 21h50

Le Maire
Patrick LEFRANCOIS

La Secrétaire
Sylviane BERTRAND